



## Conditionnement(s)

### Emballage

Sachet de 2,5g (x 10) : 1 étui

### Groupage

10 x 10 étuis

### Palette

80 kg

## Fiche d'identité

### Composition

400 g/kg d'acide gibbérellique (GA3, 40% du poids)  
(1 g d'acide gibbérellique/sachet)

### Formulation

SG - granulés solubles dans l'eau

### Autorisation de Mise sur le Marché

n°2140001

### Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE S.A.S - RCS 379 603 087 - S.A. capital 3 990 010 € - Parc d'Affaires de Crécy - 10A rue de la Voie Lactée - 69370 Saint-Didier-au-Mont-D'Or

### Distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy –

10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

Fabrication et ® marque déposée VALENT BioSciences LLC, USA

**Bien lire l'étiquette avant l'utilisation du produit, respecter les précautions d'emploi.**

## Description

**BERELEX 40 SG** contient des substances de croissance (gibbérellines) naturellement présentes dans les plantes. **BERELEX 40 SG** a la propriété de stimuler la croissance végétative en augmentant l'élongation et la multiplication des cellules végétales. **BERELEX 40 SG** est utilisé sur différentes cultures afin d'améliorer la quantité et la qualité des récoltes.

## Préparation et application

### Préparation de la bouillie

Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée. Mettre en route l'agitation (celle-ci doit être modérée, afin d'éviter la formation excessive de mousse lors de la préparation de la bouillie) et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement de l'application. Verser les granulés de **BERELEX 40 SG** dans la cuve puis compléter avec l'eau nécessaire en maintenant l'agitation. Après le traitement, éliminer les fonds de cuve, les eaux de rinçage et les eaux de lavages conformément à la législation en vigueur. Ne pas contaminer les eaux naturelles (fossés, rivières, étangs), les égouts et les eaux potables.

### Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.

- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

## Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

## Mélanges et compatibilité

Seuls les mélanges autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

## Précautions à prendre et mises en garde

### Nettoyage du pulvérisateur et du matériel de préparation de la bouillie

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le matériel d'application et de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur.

### Pour les emballages vides

Réemploi interdit : bien vider lors de l'utilisation du produit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

## Précautions d'emploi

**Pour se protéger, l'opérateur doit porter :**

- **Pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 réutilisables ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;

- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;

- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

- **Pendant l'application**

- Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;

- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;

*Si application avec tracteur sans cabine :*

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 réutilisables pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

*Si application avec tracteur avec cabine :*

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec une lance ou un pulvérisateur à dos :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 réutilisables pendant l'application ;

- Vêtement imperméable, blouse à manches longues conforme à la réglementation certifiée de catégorie III et de type PB 3 à porter par-dessus la combinaison.

- **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;

- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;

- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;

- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

**Pour se protéger, porter** une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant.

## Usages

Culture	Cibles	Dose	DAR Stades d'application	Nombre Maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Ter- restre
Cerisier	Action sur la qualité des fruits	50 g/ha	BBCH Max: 81	1 /an	5m 5m
Vigne	Stimulation de la croissance des organes aériens	5 g/ha	BBCH Max: 67	1 /an	5m 5m

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014.

Les limites maximales de résidus applicables dans les pays de l'Espace Economique Européen sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>. Pour les autres pays susceptibles d'importer les denrées issues des cultures traitées, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit et de l'exportateur des denrées d'assurer la conformité en matière de quantité de résidus.

## Recommandations d'emploi

Préparer la solution de **BERELEX 40 SG** juste avant le traitement. Adapter le volume d'eau à la densité de végétation afin d'assurer une parfaite couverture de la bouillie sur l'ensemble du végétal.

Les variétés d'une même espèce pouvant avoir des réactions différentes, procéder à un test préalable avant toute généralisation du traitement.

## Conditions de traitement

### Vigne

Concentrer l'application sur les jeunes grappes mesurant entre 2,5 et 4 centimètres de longueur (3 cm maximum pour Carignan et Cinsault). Ne pas traiter moins de 3 semaines avant la pleine floraison (risque de réduction de la récolte l'année suivante).

**BERELEX 40SG** aère la grappe, facilite la circulation de l'air entre les baies et réduit les attaques de botrytis à la vendange.

Appliquer la dose de 5 g soit 2 sachets de 2,5 g.

### Cerisier

Appliquer **BERELEX 40 SG** au début du jaunissement.

**Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.**

## Après traitement

### Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

## Informations réglementaires

**EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

P261: Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

Délai de rentrée : 6 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

## Description des premiers secours

**Généralités** : en cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).

**Inhalation** : sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.

**Peau** : retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau.

**Yeux** : rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

**Ingestion** : ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

Numéro d'urgence : 0 800 21 01 55

## Transport et stockage

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**Conserver hors de la portée des enfants.**

## Les gestes responsables

**Important** - PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la

résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par l'Autorité Compétente.

## Garantie

Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, relative à l'utilisation du produit d'une autre manière que celle indiquée sur l'étiquette. L'utilisateur sera responsable des risques liés à l'utilisation et/ou la manipulation et/ou l'entreposage de ce produit en cas de non-respect des recommandations de l'étiquette.

*Toute reproduction du présent texte est interdite.*

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com) et [www.philagro.fr](http://www.philagro.fr). Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 10/2017